ISSN 0750-5647

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 6 - 24 Avril 1990

NOTE COMMUNE ACTA - AGPM - INRA - SPV

EAU ET ATRAZINE

L'atrazine est un désherbant utilisé en France essentiellement sur les cultures de maïs et pour l'entretien des zones non cultivées (voies ferrées, bordures de routes, berges, etc...).

A la suite de ces utilisations, il a été quelquefois observé des résidus d'atrazine dans les eaux, supérieurs aux normes communautaires.

Il est donc souhaitable dès cette campagne de promouvoir des conditions d'emploi de l'atrazine visant à en modérer les apports.

1 - En culture de maïs

. Eviter les applications de prélevée.
. Préférer les traitements de postlevée en association avec d'autres matières actives, ce qui permet de réduire les quantités d'atrazine à l'hectare.
. Dans la mesure où l'atrazine est utilisée seule ne jamais dépasser la dose de 1500 g/ha de matière active.

2 - En zones non cultivées

. Réserver l'atrazine aux seuls traitements d'entretien
. Privilégier les associations avec d'autres matières actives
. Ne jamais dépasser la dose de 1500 g/ha de matière active
. Préférer d'autres désherbants totaux à dégradation rapide

Bien entendu, ces préconisations doivent s'appliquer sans préjudices des dispositions relatives aux périmètres de protection (immédiats, rapprochés ou éloignés) entourant les zones de captages des eaux.

En outre, il faut rappeler que toutes les présautions doivent être prises au cours du rinçage des pulvérisateurs et lors de la destruction des emballages vides pour éviter un entraînement vers les fosses ou ruisseaux.

Enfin, un certain nombre d'études sont en cours de réalisation sous la responsabilité de plusieurs Ministères avec le concours des organisations professionnelles agricoles, des sociétés de distribution d'eau potable, et de l'industrie phytosanitaire. Elles ont pour but de préciser l'origine et l'évolution des résidus dans l'eau, dans différentes régions et selon diverses modalités d'application de l'atrazine.

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

CEREALES

Une nouvelle spécialité vient d'obtenir son homologation depuis la parution de notre dépliant vert ITCF-SPV : il s'agit de BOSCOR INTER (Quino) composé de fenpropidine, fenpropimorphe et chlorothalonil, et à utiliser à la dose de 3 l/ha principalement sur oïdium, septoriose, rouille brune et rouille jaune des blés tendres d'hiver.

DESHERBAGE DU TOURNESOL

Cette culture est très sensible à la concurrence des mauvaises herbes en début de végétation, jusqu'au stade 5-6 paires de feuilles. Pendant une période de 30 à 40 jours, elle doit être protégée par un traitement herbicide.

Seule une intervention de pré-semis et/ou de post-semis prélevée permet de contrôler les dicotylédones. Après la levée de la culture, aucune possibilité de rattrapage n'est envisageable mis à part le binage. Le programme de désherbage doit donc être soigneusement choisi en fonction des dicotylédones qui risquent d'apparaître dans la parcelle. D'une manière générale, c'est un programme à base d'un herbicide de pré-semis suivi d'une spécialité de post-semis prélevée qui permet d'obtenir une efficacité régulière et d'un bon niveau sur un large éventail de dicotylédones. Ce type de programme permet également de mieux s'affranchir des périodes de sècheresse survenant après le semis qui peuvent handicaper les herbicides de post-semis prélevée.

Par contre, les graminées peuvent être détruites en pos-levée, en plus des possibilités offertes en pré-semis et en post-semis prélevée.

Quatre époques d'application permettent de réaliser ce désherbage :

SUR LABOUR :

Dans les régions à hiver doux, la lutte contre le reverdissement des labours peut se réaliser à l'aide de produits à action racinaire actifs contre les graminées annuelles (LEGURAME 4 kg/ha ou KERB FLO 1,8 l/ha) dont la période d'emploi se situe entre Décembre et le 15 Février. Il est également possible d'utiliser des produits à action foliaire actifs à la fois sur graminées et dicotylédones :

- application au moins un mois avant le semis du tournesol : GIROR 6 à 8 l/ha, WEEDAZOL 15 l/ha.
- application au moins 15 jours avant le semis du tournesol : ROUNDUP (1 à 3 l/ha) + GENAMIN, STING 3 à 4 l/ha, BASTA LS 5 l/ha.
- application jusqu'au moment du semis : GRAMOXONE PLUS (3 à 4 l/ha) + AGRAL 90.

Contre les graminées annuelles, GALLANT peut être utilisé à 1,25 l/ha.

PRE-SEMIS AVEC INCORPORATION :

L'incorporation des produits doit être faite sur 6 à 8 cm de profondeur, dans les 24 heures pour la trifluraline (nombreuses spécialités) et dans les 7 jours pour le PROWL.

L'AVADEX BW à 3,5 l/ha est à réserver aux terres infestées de folles-avoines.

DUELOR doit être utilisé de préférence en pré-semis afin d'avoir une efficacité optimale, notamment sur renouées.

Employé seul à 5 kg/ha, ORCAL peut se révéler fortement phytotoxique pour la culture et son efficacité sur dicotylédones est limitée. Utilisée à la dose de 2,5 kg/ha dans le cadre d'un programme de désherbage comprenant, en post-semis prélevée, RACER ME à 2 l/ha ou CHALLENGE 600 à 3,5 l/ha, sa sélectivité paraît correcte et, d'après la société, les performances de ces 2 programmes de désherbage sont intéressantes sur de nombreuses dicotylédones.

POST-SEMIS PRE-LEVEE :

En règle générale, l'application des herbicides doit être effectuée le plus tôt possible après le semis.

Le linuron doit être appliqué dans les 48 heures après le semis. Son efficacité est liée à de bonnes conditions de pluviométrie après traitement. Il est phytotoxique, notamment en sols légers, lorsqu'il migre par lessivage, après de fortes précipitations, jusqu'aux racines de la culture.

Le RONSTAR peut provoquer des brûlures sur cotylédons et premières paires de feuilles s'il est projeté mécaniquement par des gouttes d'eau de pluies violentes après une période de sècheresse. Le RONSTAR peut s'employer en prélevée en association avec le LEGURAME ou dans le cadre d'une succession incluant, en pré-semis, la trifluraline à 1200 g de ma/ha ou DUELOR à 2,2 l/ha.

RACER ME doit être appliqué dans les conditions prescrites par la firme : pression maximum du pulvérisateur : 2,5 kg ; utilisation de buses à fente ; abaisser la rampe le plus possible ; traitement par temps calme, sans vent, pour éviter une éventuelle dérive ; nettoyage soigné du pulvérisateur après traitement et avant sèchage du produit sur les parois.

Le CHALLENGE 600 s'est révélé être très sélectif de la culture. Cette spécialité doit s'employer avant tout en prélevée. Cependant, la firme précise qu'en cas de conditions difficiles au semis, il est possible d'utiliser CHALLENGE 600 jusqu'à la levée du tournesol (stade cotylédons). C'est un herbicide à utiliser de préférence dans le cadre d'un programme incluant une spécialité de pré-semis (trifluraline, DUELOR, PROWL...) afin d'avoir un contrôle des dicotylédones qui soit le plus étendu possible.

POST-LEVEE :

Les seuls produits utilisables à cette époque sont des anti-graminées spécifiques efficaces par voie foliaire.

SPECIALITES	GRAMINEES ANNUELLES	GRAMINEES VIVACES
FERVIN	1.0 kg/ha + huile	1.5 kg/ha + huile
FERVINAL	1.5 L/ha + huile	3 L/ha + huile
FUSILADE X2	0.75 L/ha + AGRAL	1.5 L/ha + AGRAL
GALLANT	1.0 L/ha	2.0 L/ha
TARGA D+	0.5 L/ha + huile	1.25 L/ha + huile

Les conditions d'emploi de FERVIN et FERVINAL doivent être respectées pour avoir une efficacité maximale : application le soir, par lumière pas trop intense et par température douce.

P236

EFFICACITE ET SELECTIVITE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE DESHERBAGE DU TOURNESOL ETUDIES PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX.

PRE SEMIS INCORPORE	POST SEMIS PRELEVEE	SELECTIVITE	AMARANTHE REFLECHIE	ARROCHE ETALEE	CHENOPODE BLANC	LINAIRE BATARDE	LINAIRE ELATINE	LISERON DES CHAMPS	MATRICAIRE CHAMOMILLE	MERCURIALE	MORELLE NOIRE	MOURON DES CHAMPS	MOUTARDE	RAVENELLE	RENOUEE LISERON	RENOUEE DES OISEAUX	RENOUEE PERSICAIRE	STELLAIRE	VERONIQUE DE PERSE
TREFLAN 2.5L/ha	puis Linuron 500g m.a/ha	M	S	S	S	M	M	S	R	R		S	R	R	S	S	R	S	S
	ou CHALLENGE 600 3.5L/ha	B	S		S		M		S	M	R	S	M		S	S	S		S
	ou RACER ME 2L/ha	B	S	S	S	S	S	S	S	M	M	S	S	S	S	S	M	S	S
PROWL 4L/ha	puis RACER ME 2L/ha	B	S	S	S	S		S	S	M	S	S	S		S	S		S	S
PROWL 3L/ha	puis CHALLENGE 600 3.5L/ha	B		M	S	M	M		S	R	R	S	S	S	S	S		S	M
DUELOR 2.2L/ha	puis RACER ME 2L/ha	B	S	S	S	S	S	R	S	M	S	S	S	S	S	S		S	S
	DUELOR 2.2L/ha + RACER ME 2L/ha	B	S		S		S		S	M	M	S	S		R	M	M		S
DUELOR 2.2L/ha	puis CHALLENGE 600 3.5L/ha	B		S	S	R	M		S	R	M	S		S	M	M		S	M
	RACER ME 3L/ha	B	S	M	S	S	S	M	S	S	S	S	S	S	M	S	R	S	S
	CHALLENGE 600 4.5L/ha	B	M	M	S	M	M	R	S	R	R	S	M		M	R	M	S	S
	LEGURAME 3kg/ha + RONSTAR 3L/ha	B			S	S		S	M	S		S	M	M	M	S	S	R	S
ORCAL 5kg/ha		M		S	S	S		R	R	R		S	R		M	M	M	M	S

EFFICACITE: S:sensible M:moyen ou irrégulier R:résistant :manque d'information **SELECTIVITE:** B:BONNE M:MEDIOCRE